



# à la santé de la vigne!

MALADIES DU BOIS

## OUI, des solutions existent !

PARLONS-EN !

Mieux dialoguer  
avec le grand public ▲ P6



Par  
Jean-Luc Dedieu  
Chef marché vigne Bayer

## Communiquons !

Le métier de viticulteur, c'est avant tout une histoire de passion. Elle transparait toujours quand un vigneron parle de la conduite de ses vignes ou encore des arômes de son vin. Néanmoins, depuis quelques années, les échanges avec les consommateurs peuvent prendre une toute autre tournure, se durcir, avec des interrogations sur les pratiques, sur l'engagement environnemental, sur la santé des riverains, la sécurité pour les consommateurs. Ces questions du grand public déstabilisent. Pourtant, le métier n'a jamais été autant encadré, contrôlé !

Notre rôle est donc aussi de vous aider à communiquer sur votre métier et contrer les idées reçues, pour ne pas laisser les contre-vérités gagner du terrain. Cet automne, nous allons plus loin en créant la rubrique *Parlons-en !*

À la Une dans ce numéro : le livret grand public « *C'est avec un raisin sain qu'on produit un vin de qualité* », pour vous aider à parler mieux de votre métier en abordant l'agronomie, les bénéfices des pratiques de protection raisonnée et des méthodes de protection innovantes.



### « C'est avec un raisin sain qu'on produit un vin de qualité »

Informier le grand public sur la protection des vignes est un exercice délicat. Le livret grand public de Bayer vous aidera à communiquer. Il apporte des réponses argumentées sur tous les enjeux liés à la protection du vignoble.

[Lire la suite en page 6](#)

### Résidus : stop aux idées reçues !

#### Les contre-vérités se multiplient, répondons-y

Le point avec Amandine Berthoud, en charge des relations avec les filières chez Bayer, sur les informations erronées qui circulent auprès des consommateurs, liées aux résidus dans les vins.

[Lire la suite en page 7](#)



#### Révéler et valoriser les meilleures idées du monde agricole pour une vie meilleure

L'appel à projets « Better Idea » lancé ce printemps par Bayer et visant une amélioration des conditions de vie en agriculture a récompensé six agriculteurs. Parmi eux, Patrick Leroy, viticulteur dans la Marne, qui a inventé un judicieux seau à vendanger.

[Lire la suite en page 8](#)

## Restez connectés !



Conseils agronomiques, solutions produits et services, bonnes pratiques d'utilisation : vous avez la bonne information, au bon moment, pour une conduite optimisée de votre protection de la vigne.

[Rendez-vous sur Bayer-Agri.fr](#)

# Le point sur les phénomènes de distorsion de croissance



Nous vous avons informé dans le numéro d'avril 2016 de la présence de symptômes de distorsion de croissance en 2015 observés dans quelques vignes en France. Le lien avec l'utilisation d'un anti-botrytis, le Luna® PRIVILEGE avait été établi.

Bayer avait alors décidé l'arrêt de la commercialisation de cet anti-botrytis en 2016 et la mise en place d'investigations pour identifier les causes de ces phénomènes.

En France, pour la seconde année consécutive, les équipes Bayer ont été mobilisées pour accompagner les viticulteurs qui signalaient la présence de symptômes atypiques. Bien heureusement, ces phénomènes ont

été rares en 2016, les symptômes observés étant dans la grande majorité en lien avec des phénomènes de coulure, de millerandage ou la conséquence de dégâts de gel.

L'analyse des cas de distorsion de croissance observés en 2015 et 2016 a confirmé les facteurs doses et stades dans l'apparition de ces symptômes. D'autres facteurs pouvant influencer sur la pénétration du produit dans la plante sont toujours en phase d'investigation.

Face à la complexité de ce phénomène dont l'ensemble des causes n'est toujours pas connu et à la difficulté de construire des recommandations garantissant une parfaite sélectivité, Bayer a fait le choix

de la prudence et pris la décision d'arrêter la préconisation de l'anti-botrytis Luna® PRIVILEGE en vigne.

Depuis le début de ces phénomènes, la sécurité de ses clients a guidé les décisions Bayer.

Pour vos programmes de protection botrytis 2017, Bayer propose sa gamme de produits conventionnels Teldor® et Lazulie® ainsi que sa solution de biocontrôle, Serenade® Max. Une offre innovante associant produit conventionnel et biocontrôle est en phase de développement, elle sera présentée dans un prochain numéro.

Au-delà de la nécessaire protection des blessures pendant les travaux de taille, un ensemble de pratiques permettent de contenir le développement des pathogènes responsables des dépérissements de ceps.

# Maladie du bois Plaies de taille, une porte ouverte à l'Esca

Retrouvez l'article complet sur [Bayer-Agri.fr](http://Bayer-Agri.fr)



**Pascal Lecomte**  
Ingénieur à l'Inra de Bordeaux



“ Je fais partie de ceux qui pensent que l'extension de l'Esca est la conséquence d'un itinéraire technique impliquant des blessures multiples et différentes pratiques contrariant ou stressant la plante. ”

Pour Pascal Lecomte, ingénieur à l'Inra de Bordeaux, même si les champignons lignicoles sont des acteurs à part entière dans l'expression des maladies, ils ne détiennent pas forcément le premier rôle. Des modes actuels de conduite de la

vigne, avec une multitude de plaies de tailles, non protégées, créent autant de portes d'entrée pour les spores des pathogènes du bois. La qualité de la taille est un facteur capital qui peut accélérer ou ralentir les dépérissements.

## Modifier les pratiques de taille et encourager la protection des blessures

« La vigne est une liane, cultivée comme un arbuste, voire un bonsaï, auquel on ne couperait pas les racines, explique Pascal Lecomte. Chaque année 90 % de sa production de bois jeunes est supprimée. Les plaies de tailles sont récurrentes et la circulation de la sève sans cesse perturbée ou redirigée ! Ces deux facteurs aggravent la sensibilité à l'Esca. Si les pratiques sont modifiées, par exemple en respectant mieux les trajets de sèves ou en privilégiant des formes avec des bras longs ou des tailles minimales, on arrivera à contenir l'Esca », souligne l'ingénieur. Autres constats, cette fois plus culturels : « Dans plusieurs vignobles californiens et australiens, les viticulteurs ont plus l'habitude de protéger systématiquement les plaies de taille. En Europe, cette pratique reste confidentielle. » ■

## Esquive® WP, oui ça marche !

Le point avec Antoine Henneguez, Chef de Produits et Responsable communication chez Agrauxine.

Depuis plus de 5 ans, Agrauxine suit 18 parcelles expérimentales aux caractéristiques différentes dans plusieurs bassins viticoles. Elles sont protégées après chaque taille avec Esquive® WP, solution de biocontrôle composée du champignon *Trichoderma atroviride* souche I-1237. Pour exprimer tout son potentiel, elle doit être appliquée de façon ciblée, dans les quinze jours après la taille, afin de coloniser la plaie avant la contamination par les spores des pathogènes. Dans nos essais en 2015, une efficacité significative est observée dans 50 % des situations, avec en moyenne 38 % de pieds en moins atteints par l'Esca. Pour ces parcelles, parfois très contaminées, le développement de la maladie est fortement ralenti. Lorsque les symptômes sont très importants et qu'on se dirige vers une forme foudroyante, il est trop tard pour intervenir avec le *Trichoderma* et seule la complantation sera à préconiser. Après quatre années, la complantation de 15 % des pieds a été évitée et le rendement brut potentiel augmente en moyenne de 3 % par hectare avec Esquive® WP.



**Antoine Henneguez**

“ Sur les 18 parcelles et sur 4 ans, un gain net moyen de 1 633 euros par ha sur les seuls critères du maintien de la production et de la baisse de la complantation. ”

La très forte pression mildiou de ce printemps 2016 a confirmé les grands principes pour correctement gérer le mildiou : positionner les fongicides performants au plus près des événements contaminants, resserrer les cadences et soigner les conditions d'application.

# Mildiou

## Bilan 2016 : revenir aux fondamentaux



Patrice Dubournet  
Responsable technique  
Bayer vigne

“ Le potentiel de rendement a été préservé lorsque trois conditions ont été réunies : un bon positionnement avec un produit performant et le respect des cadences. ”

À conditions climatiques exceptionnelles, moyens exceptionnels pour préserver la récolte des attaques du mildiou. Le champignon a rencontré en 2016 des conditions favorables à son développement. Les orages ont été très fréquents durant le printemps, notamment sur le Nord et l'Ouest du pays. La journée du 28 mai a même été qualifiée par Météo France comme la journée la plus orageuse de la saison.

Depuis l'année 2000, seul le printemps 2007 a connu une activité orageuse plus importante avec 118 435 impacts de foudre. Peu de régions ont

été épargnées, témoignant de dommages sévères sur grappes et parfois des destructions de récoltes quasi totales et très précoces. Les vignes bio ont été souvent mises à mal avec parfois une perte totale de production. Ces dégâts rappellent l'importance du positionnement des interventions phytosanitaires, des cadences et de la performance des produits utilisés.

« Dans ces conditions, nos essais montrent qu'une protection précoce et sans relâche jusqu'à la nouaison est fondamentale », rappelle Patrice Dubournet, responsable technique vigne Bayer. L'utilisation d'un Outil d'Aide à la Décision (OAD) avec la prévision du risque mildiou a facilité la prise de décision et évité des erreurs difficilement récupérables (voir encadré). Le respect des bonnes pratiques de pulvérisation est un autre facteur majeur pour empêcher que les attaques ne s'accroissent.

### Protéger tôt les jeunes grappes

Des situations de parcelles avec des dégâts significatifs sur grappes, sans avoir décelé particulièrement de symptômes sur feuilles, confirment la grande sensibilité des

jeunes grappes et la nécessité d'assurer une protection sans faille. Les cadences ont été resserrées mais cela n'a pas toujours suffi car parfois les protections ont démarré trop tard et il a été difficile de contenir le mildiou. « Les résultats de nos essais et des parcelles viticulteurs ont démontré que lorsque les trois conditions ont été réunies, c'est-à-dire le bon positionnement, un produit performant et le respect des cadences, le potentiel de rendement a été préservé », souligne le responsable technique. Profiler<sup>®</sup>, à 3 kg/ha, a ainsi assuré une excellente protection sur toute la durée des 14 jours et ce malgré des pluies très importantes. ■



### En 2016, l'OAD Movida<sup>®</sup> avait identifié la forte pression mildiou dès les premières contaminations

Movida<sup>®</sup>, l'outil d'aide à la décision Mildiou-Oïdium de Bayer, dispose d'une nouvelle fonctionnalité qui visualise la maturité des œufs d'hiver. Elle a permis à ses utilisateurs d'évaluer le moment opportun pour réaliser le premier traitement. Ils ont également pu piloter leur protection pendant l'été, en optimisant leurs chantiers.



Parler de son métier et de la protection des cultures au grand public n'est pas toujours simple. Cette rubrique « Parlons-en ! » se propose de vous y aider.

# « C'est avec un raisin sain qu'on produit un vin de qualité »



Le contexte de la protection de la vigne est souvent méconnu du grand public, ce qui conduit à des contre-vérités et craintes infondées. Savoir communiquer et informer sur la question s'avère essentiel. Le Livret « c'est avec un raisin sain qu'on produit un vin de qualité » fournit de nombreuses informations sur :

- > l'atout économique de la production viticole en France
- > les principaux agresseurs de la vigne
- > les conséquences d'une vigne mal protégée sur le rendement, le goût du vin...
- > la protection raisonnée de la vigne qui privilégie la prévention des risques
- > la protection avec les méthodes de biocontrôle
- > le cadre réglementaire des produits de protection des plantes

- > la gestion des effluents et des déchets des produits de protection
- > les normes très strictes en matière de résidus, pour protéger la santé des consommateurs

L'objectif de ce livret est d'aider les viticulteurs à parler de leur métier avec leurs clients, leurs par-

tenaires et leurs voisins. Les pratiques changent, le contrôle des parasites met en œuvre des méthodes de protection raisonnée, fondées sur des techniques agronomiques intégrant des outils d'aide à la décision et des solutions innovantes de biocontrôle. ■

À télécharger ou commander gratuitement sur [Bayer-Agri.fr](http://Bayer-Agri.fr)

**La santé des consommateurs est garantie par des normes très strictes**

**DE GRANDES MARGES DE SÉCURITÉ**  
Chaque produit de protection des plantes est soumis à des normes de sécurité très strictes en matière de quantités de traces à ne pas dépasser dans les aliments pour préserver la santé des consommateurs. C'est ce qu'on appelle officiellement «résidus». Ces normes sont fixées lors de l'évaluation scientifique préalable à toute autorisation.  
En pratique, les quantités de résidus de produits, quand ils sont retrouvés dans les vins, sont très largement inférieures aux normes de sécurité. C'est ce que démontre une étude réalisée de 2007-2010 par la Chambre d'Agriculture du Gard.

**19 LITRES DE VIN PAR JOUR...**  
Ainsi, selon cette étude, pour atteindre la Dose Journalière Admissible avec le vin présentant la teneur en résidus la plus élevée, il faudrait en boire 19 litres par jour tout au long d'une vie !

**en savoir +**

Des normes de sécurité extrêmement protectrices pour la santé

La Dose Journalière Admissible (DJA) est la quantité maximale d'une substance qui peut être ingérée tout au long de la vie sans risque pour la santé du consommateur. C'est une norme particulièrement protectrice pour les consommateurs puisqu'elle est 100 fois plus faible que la dose mesurée en laboratoire au-dessus de laquelle il n'y a aucun danger pour la santé (on parle de DSE : Dose Sans Effet).

En 30 ans, les méthodes d'analyse ont énormément progressé et permettent aujourd'hui de quantifier des niveaux de résidus jusqu'à 1 000 fois plus faibles qu'en 1980.

**10 SYNTHÈSE DE 7 500 ANALYSES SUR 151 VINS SUR 4 MILLÉSIMES DE 2007-2010**

Absence de résidus	95%
Traces de résidus	2%
Résidus quantifiés	3%

Aucun cas de dépassement des normes de sécurité

Le respect des bonnes pratiques agricoles et de la réglementation garantissent la sécurité du consommateur.

Consommation journalière calculée pour atteindre la Dose Journalière Admissible (sur la base de résidus)

152 verres de vin/jour (19 litres) !

Consommation moyenne pour un français - 42 vin

1 verre de vin/jour (12,5 cl)

Malgré tout le professionnalisme des viticulteurs pour gérer la protection, existe-t-il des risques pour la santé des consommateurs ? Les résultats de cette étude approfondie, menée pendant 4 ans, sont très rassurants et contredisent beaucoup d'idées reçues.

## Communiquons !

- Avec 17 % du vin de la planète produit en France, notre pays demeure le 1<sup>er</sup> producteur mondial en valeur. La filière compte 558 000 emplois directs et indirects et intéresse 10 millions d'œnotouristes par an, dont 40 % d'étrangers.
- Les vins produits avec des raisins atteints par le botrytis présentent des défauts olfactifs majeurs et des goûts désagréables qui déprécient fortement leur qualité.
- 10 ans d'études sont nécessaires avant qu'un produit de protection des plantes puisse obtenir une homologation.

# Résidus : stop aux idées reçues !

**Malgré tout le professionnalisme apporté par les viticulteurs dans l'utilisation des produits de protection des plantes, existe-t-il des risques pour la santé des consommateurs ?**

**Amandine Berthoud** : La présence de résidus de produits de protection des plantes dans les raisins est parfaitement connue, évaluée, réglementée et contrôlée. Toutes les substances actives contenues dans les produits sont soumises à des normes très strictes en matière de quantité de résidus à ne pas dépasser dans les aliments pour préserver la santé des consommateurs. Pour contrer les idées reçues, Bayer s'est engagé dans un travail d'information. L'occasion de rappeler, par exemple, qu'un risque s'évalue en fonction de l'exposition à un danger, ou encore que c'est la dose qui fait le poison : six litres d'eau ingérée en moins d'une demi-heure peuvent s'avérer mortels pour un homme de 70 kg. Le livret grand public « C'est avec un raisin sain qu'on produit un vin de qualité » aborde également cette question des résidus. (NDLR : voir ci-contre).



**Peut-on promettre au consommateur des vins sans résidus ?**

**Amandine Berthoud** : La notion de résidus est relative. Les méthodes d'analyses ont fortement évolué, permettant à présent de détecter des quantités infinitésimales de matières actives, 100 fois plus faibles qu'il y a trente ans. La question ne doit donc pas être traitée par le prisme de la recherche du zéro résidu, mais plutôt par une gestion toujours plus responsable des pratiques en termes de raisonnement des traitements et de recherche d'efficacité des solutions appliquées. En pratique, les quantités de résidus de produits, quand ils sont retrouvés dans les vins, sont très largement inférieures aux normes de sécurité, elles-mêmes extrêmement draconiennes pour la sécurité du consommateur.

C'est ce que démontre par exemple une étude réalisée de 2007 à 2010 par la Chambre d'Agriculture du Gard. ■



**Amandine Berthoud**

**Les contre-vérités sur les résidus se multiplient, raison pour laquelle Amandine Berthoud, en charge des relations avec les filières chez Bayer, a souhaité faire le point sur la question.**

## ECOPHYTO ET VOUS

### CEPP

Le dispositif expérimental de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques appliqués aux distributeurs entre en vigueur pour cinq ans. Les conseillers vont devoir proposer aux agriculteurs des solutions pour réduire les utilisations de produits. Ces premières actions validées sont parues au BO du 22 septembre : utilisation de produits de biocontrôle, d'outils d'aide à la décision, de filets de protection...

### Protection des utilisateurs

Deux avis parus au JO des 9 et 13 juillet 2016 fixent un cadre pour les équipements de protection individuelle (EPI). Le premier précise les exigences relatives aux combinaisons et aux ensembles veste-pantalon pour les fabricants d'équipements. Le deuxième fixe des préconisations générales de protection individuelle par phases d'utilisation des produits et par spécialités. Ce dernier oblige les détenteurs d'A.M.M. (Autorisation de mise sur le marché) de justifier de l'adéquation de l'équipement de protection avec le produit et l'usage autorisés.

### Certiphyto 2

Les nouveaux Certiphytos sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2016. Le nombre de catégories de certification est réduit à cinq, contre neuf actuellement, et la validité limitée à cinq ans, renouvelable.

**Pour en savoir plus, consultez sur Bayer-Agri.fr**

- ▶ l'article suivant : [www.bayer-agri.fr/qualite-vin](http://www.bayer-agri.fr/qualite-vin)
- ▶ ou le n°2 du journal "À la santé de la vigne"
- ▶ ou le livret grand public (voir ci-contre)

Viticulteur en AOC Champagne, Patrick Leroy a eu l'idée d'améliorer un seau pour faciliter les vendanges. Son projet, récompensé par l'appel à projets Better Idea de Bayer, se concrétise.

# Appel à projets Better Idea Vendanger sans mal au dos, c'est possible !



Patrick Leroy apporte un regard neuf à la viticulture : il a planté ses vignes dès son installation, en 1987, sur une exploitation familiale de grandes cultures.

Patrick Leroy, agriculteur et viticulteur à Gaye, dans la Marne, ne cesse de rechercher des moyens pour simplifier sa vie et celle de ses employés. Les trois hectares de vigne, qu'il a plantés en 1987, au moment de son installation sur l'exploitation familiale de grandes cultures, bénéficient de son regard neuf... et de ses inventions. En Champagne, la récolte est manuelle. Le travail, sur ces vignes basses, est pénible. Dos, genoux et cuisses sont mis à rude épreuve. Les

vendangeurs utilisent des tabourets, des genouillères, des tapis de sol... « J'ai même vu un skate-board avec coussin », relate l'exploitant. Mais rien n'y fait, l'activité demeure inconfortable. « C'est en voyant un cueilleur utiliser un seau comme assise que m'est venue l'idée d'améliorer cette solution, explique-t-il. Lorsque j'ai eu connaissance de l'appel à projets Better Idea de Bayer visant une amélioration des conditions de vie en agriculture, j'ai sauté sur l'occasion et présenté mon idée : un seau pour collecter le raisin tout en restant assis. » Le projet retient l'intérêt des internautes : il arrive en deuxième position, avec 569 votes. Il séduit également le jury par son approche innovante et pragmatique. Comme les cinq autres projets sélectionnés, il est récompensé par une dotation de 5 000 € et un accompagnement pour concrétiser l'idée.

## De l'idée au prototype

« Faire partie des lauréats m'a enchanté : mise sous le feu des projecteurs, mon idée peut se concrétiser », souligne Patrick Leroy. Les contacts se multiplient. L'exploitant choisit finalement de confier le développement du seau au Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC). « Un prototype va être expérimenté dès cette année, se réjouit-il. Trois exemplaires, dont un chez moi, vont pouvoir être étudiés sous tous les angles, avant de lancer éventuellement une fabrication industrielle. Qui sait ? Le seau sera peut-être un jour vendu dans les LISA de toutes

les régions viticoles... Reste à trouver son nom. Celui que j'avais initialement choisi, le So-PratiK, est déjà déposé. » En attendant, Patrick Leroy réfléchit déjà à la présentation d'une autre idée qu'il tient à déposer au prochain appel à projets Better Idea. Top secret. ■



**Solide, de forme conique pour faciliter le stockage et le transport, le seau imaginé par Patrick Leroy présente une collerette créant l'assise pour le vendangeur et un large bec verseur sur l'avant pour faciliter le passage du raisin entre les jambes. Une poignée intégrée simplifie sa préhension.**

## « à la santé de la vigne ! »

est une publication Bayer.

**Directeur de la publication :** Bruno Chardigny

**Comité de rédaction :** Sabine Secret - Jean-Luc Dedieu - Patrice Dubournet

**Photos :** ©Shutterstock - ©Fotolia - ©Bayer - Novembre 2016

Esquire® WP : 100 million UFC/g trichoderma atroviride souche I-1237 • AMM n°2080004 • Détenteur d'homologation : Agraxine S.A. • © Marque déposée AGRAUXINE SA • Luna® Privilège : 500 g/l fluopyram • AMM n°2130200 • Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S. • Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2 • Teidor® : 50% fenhexamid • AMM n°9800244 • Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S. • Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2 • Lazulie® : 50% fenhexamid • AMM n°9800244 • Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S. • Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2 • Serenade® Max : 156,7 g/kg Bacillus subtilis QST 713 • AMM n°2100162 • Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S. • Profiler® : 66,7 % fosétyl®-Al - 4,4 % fluopicolide • AMM n°2100181 • Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S. • Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 • Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 • Movida® est un outil d'aide à la décision et au raisonnement. L'exploitation de ses résultats reste sous la responsabilité de l'utilisateur. De même, la responsabilité de la décision d'un traitement revient à l'utilisateur des produits phytosanitaires. • © Marques déposées Bayer • Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45. N° agrément Bayer S.A.S. : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services).



Science For A Better Life

Bayer S.A.S.

Division Crop Science / Crop Protection

16, rue Jean-Marie Leclair

CS 90106

69266 Lyon Cedex 09

France

[www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)

Bayer Service Infos

0 800 25 35 45

Service & appel  
gratuits